



Des outils à disposition !

La réalisation des continuités écologiques en milieu urbain en connexion avec les zones sources extérieures de la ville, doit reposer sur une politique volontariste dont les élus locaux doivent s'emparer. En effet, ces actions s'inscrivent sur le long terme par la planification du maillage vert à l'échelle communale, par les acquisitions foncières, et par la réalisation des aménagements. Une autre difficulté propre au centre urbain réside dans la densité du bâti qui peut limiter les possibilités de réalisation des continuités. Mais des outils existent...

Les outils réglementaires du PLU	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation	Utiliser les OAP sur les zones d'extensions urbaines futures pour anticiper un développement en faveur de la biodiversité (L 123-1-4 du CU).
	Diagnostic et rapport de Présentation	Etablir un diagnostic du territoire communal poussé, notamment au regard des enjeux et des besoins de la commune en matière d'environnement et de biodiversité (L123-1-2). A ce titre l'Etat Initial de l'Environnement est la phase essentielle du diagnostic.
	Le Règlement écrit et graphique	Traduire la mise en œuvre pratique des choix politiques et des OAP, afin de garantir l'opposabilité aux tiers, grâce à 5 outils principaux : L.123-1-5 III et V; L.130-1 (EBC).
Les outils fonciers	Le Droit de Préemption urbain	Prévoir la sécurisation du foncier, des réserves foncières en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt général.
	La Zone d'Aménagement Différée	Prévoir des réserves foncières y compris hors zones U, sur des zones agricoles et/ou naturelles pour une durée de 6 ans. Gestion des franges urbaines.
Les outils d'aménagement opérationnels	La Zone d'Aménagement Concertée	Penser un aménagement urbain qui favorise, préserve et améliore la biodiversité en ville, respecte les prescriptions réglementaires du PLU et nécessite la création d'un dossier d'étude d'impact.
	Le Lotissement	Créer ou préserver des corridors écologiques et des espaces publics contribuant au bien-être des citoyens à travers un plan de masse de lotissement réfléchi en amont.
Les outils financiers	Financements nationaux et européens	Mobiliser des aides publiques : nationales (DGD, FNADT, FIBRE) et européennes (FEDER, FEADER, LIFE +)
Les outils contractuels		Agenda 21, Plan paysage, PCET, Chartes de biodiversité, Atlas de biodiversité

A retenir

Appuyez-vous sur l'existant : espaces verts, cours d'eau et circulation douce.

Privilégiez la qualité des espaces verts plutôt que la quantité : hétérogénéité des habitats, gestion différenciée...

Associez vos citoyens : les continuités ne seront viables que si les habitants se l'approprient

Pour aller plus loin ...

Trames vertes Urbaines, de la recherche scientifique au projet urbain Démarche et outil / fiches pratiques pour la mise en œuvre d'une trame verte urbaine.2013. Clergeau P., Blanc N.

Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) Démarche et un outil pour l'amélioration de la prise en compte de l'environnement en urbanisme (eau, paysage, biodiversité, climat, énergie...). ADEME.

Référentiel de gestion écologique des espaces verts Ecojardin www.label-ecojardin.fr

Guide interactif de gestion différenciée. 2011 Natureparif.

Le Saviez-vous ?

Un concours national de capitale française de la biodiversité est organisé tous les ans pour récompenser les meilleures initiatives prises par les collectivités en faveur de la biodiversité.

Rendez-vous : www.capitale-biodiversite.fr



Bibliographie

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) Ile de France (2011)
La multifonctionnalité des trames vertes et bleues en zones urbaines et péri-urbaines.

Clergeau P., Blanc N. (2013)
Trames vertes Urbaines, de la recherche scientifique au projet urbain.

Clergeau P. (2007)
Écologie du paysage urbain

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) (2014)
Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France

Natureparif (2013)
L'eau, la ville, la vie! Capitale française de la biodiversité - Recueil d'actions de collectivités en faveur de la biodiversité



Directrice de publication : Matthieu GREGORY
Réalisation : DDTM34
Conception : CVRH Aix-en-Provence / DDTM34

Edition : Mars 2016

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Bâtiment OZONE - 181 Place Ernest Granier - CS 60556
34064 Montpellier Cédex 2

☎ 04 34 46 61 75 ☎ 04 34 46 61 00
ddtm-contact@herault.gouv.fr
Site internet : www.herault.gouv.fr

LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES URBAINES, POUR VIVRE LA VILLE EN VERT ET BLEU

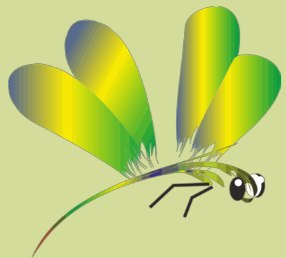


* Philippe St Marc 1971



Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer de l'Hérault

DDTM
34



Les continuités écologiques urbaines, pour vivre la ville en vert et bleu



Les continuités écologiques en ville ont une double fonctionnalité. D'une part, elles contribuent au maintien du tissu vivant en favorisant la reproduction, le repos, la nourriture et le déplacement des populations animales et végétales. D'autre part, en étant le support et le lieu de la réalisation de «services écologiques», elles participent à l'organisation et au fonctionnement d'un territoire.

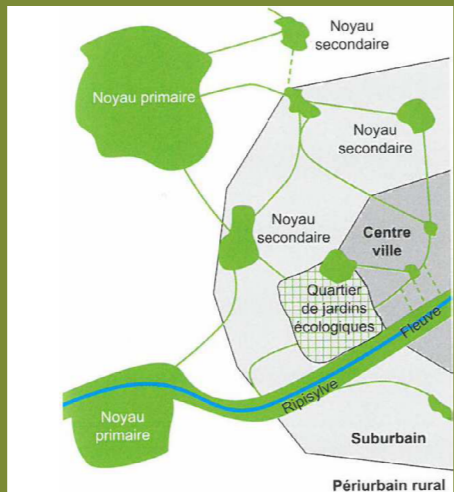
La mise en place de continuités écologiques dans la ville permet de maintenir une biodiversité ordinaire jusqu'au cœur de la ville. Elle redonne une transparence à l'urbain, permet d'améliorer le cadre de vie (bien être, création de liens sociaux) et sert de support pour des transports alternatifs (vélos, piétons) jusque dans le péri-urbain (liaison ville-campagne). Elle permet également d'augmenter les espaces de récréation, de loisirs et d'éducation et participe à la régulation de certains problèmes environnementaux (limitation de l'imperméabilisation du sol, épuration de l'air, stockage de CO2, diminution de l'îlot de chaleur urbain...).

Les composants de la trame verte urbaine

La trame verte urbaine est constituée :

- d'espaces permettant le cycle de vie des espèces, appelés noyaux primaires et secondaires (espaces verts de tous types),
- de corridors permettant le déplacement des espèces entre deux noyaux (cours d'eau, liaisons vertes présentant plusieurs strates (arbres, arbustes, herbes) le long d'infrastructures ferrées et routières ou de rivières.

Au coeur des villes, la trame verte permet aux espèces de traverser des espaces bâtis hostiles, appelés matrice urbaine (en gris) et de connecter les espaces verts.



Extrait de «Trames vertes urbaines, de la recherche scientifique au projet urbain» Clergeau P, Blanc N 2013



Vue des fleurs du jardin - © Sophie Boisteau/MEDDE-MLETR

Point réglementaire

Mesure phare du Grenelle de l'environnement en 2007, la constitution d'une trame verte et bleue (TVB) vise à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques. Outil d'aménagement du territoire, la mise en œuvre de la TVB est encadrée par le code de l'environnement, par des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et par le code de l'urbanisme.

Les documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU, CC) prennent en compte le SRCE et intègrent des dispositions assurant la préservation et la remise en état des continuités écologiques. La loi ALUR de mars 2014 complète les outils permettant de mettre en œuvre les continuités (au niveau communal et intercommunal).

Les continuités écologiques se construisent à tous les niveaux

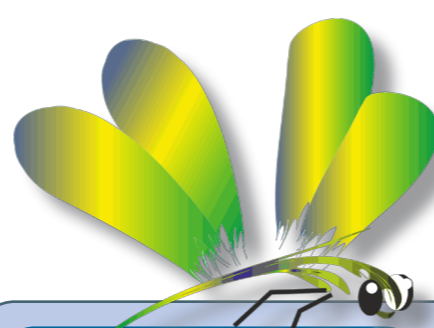
- de la rue ou du quartier, elles se traduisent sous forme d'alignements d'arbres, de préservation de la continuité et des berges d'un cours d'eau, de toitures végétalisées,
- de la ville et du territoire, elles peuvent s'appuyer sur le développement d'un réseau de déplacement en mode doux, la valorisation d'anciennes voies ferrées ou la pratique de gestions écologiques (gestion différenciée, zéro pesticide, végétaux locaux...) et leur mise en réseau,
- de la région, elles se traduisent par des documents de planification et un aménagement de l'espace.



Village du Gard - © DDTM34



Village du Gard - © DDTM34



Atlas de biodiversité

Certaines communes ont réalisé leur Atlas de Biodiversité Communal (ABC) en s'appuyant sur les acteurs locaux (associations, conservatoires, universités...) et les citoyens.

Ainsi, sur la base d'une synthèse des connaissances naturalistes existantes, une cartographie des habitats est élaborée, puis des protocoles d'études sont mis en œuvre. Enfin des habitants volontaires participent à des sorties, à des formations et à la réalisation d'inventaires dans le cadre de programmes de sciences participatives portés par le muséum national d'histoire naturelle (observatoires de Vigie-Nature : www.vigienature.mnhn.fr).

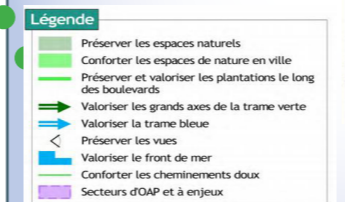
Les données obtenues peuvent servir à l'élaboration de la Trame Verte et Bleue dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et permettre de classer les territoires sur lesquels des enjeux sont identifiés en zone N (zone naturelle) dans le projet de PLU.

Quelques exemples en faveur des continuités écologiques à différentes échelles, suivez la libellule ...



Trame Verte et Bleue dans les PLU(i)

Le PLU, outil de planification du territoire communal, permet d'assurer la réalisation, la restauration et la préservation des continuités écologiques, en définissant les modes d'occupation du sol.



Exemple d'intégration de la trame verte et bleue dans le plan local d'urbanisme de la ville de Lorient (50)

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU(i)



Exemple d'une OAP sur une commune péri-urbaine

Acteurs et partenaires

Outre les partenaires institutionnels «classiques», il existe d'autres acteurs mobilisables afin de créer des partenariats, de collecter des informations et données, de communiquer. Par exemple, les associations environnementales, les fédérations de pêche et de chasse, les scientifiques chercheurs, l'éducation nationale ..., sans oublier le premier des partenaires à savoir LE CITOYEN.

Cette commune a établi des orientations d'aménagements (OAP) pour prévoir et maîtriser l'aménagement des secteurs à développer et non pas le subir. Toute opération de constructions situées dans ces secteurs devront être compatibles avec ces orientations et en respecter les principes. La commune peut ainsi préciser les types de morphologie urbaine, les prescriptions en matière de plantations et de traitement des espaces collectifs, les orientations en matière de réhabilitation du bâti, l'intégration paysagère.

Au travers des connexions des espaces publics, des circulations douces et des aménagements de parcelles individuelles, l'aménagement global prévu permet un greffe aux espaces naturels environnants. Les espèces végétales et animales peuvent donc circuler.

L'OAP participe à créer un nouveau quartier qui offre une qualité de vie grâce à des espaces de circulation douce, des lieux de vie connectés, des espaces verts favorables aux aménités et un lien avec la nature environnante

Le Saviez-vous ?

D'autres espaces plus surprenants peuvent également héberger une forme de biodiversité, comme les murs ou toitures végétalisés qui accueillent de grandes quantités d'insectes et permettent ainsi aux oiseaux de se nourrir et de nicher. Ils concourent à minimiser la perte de biodiversité en milieu urbain et assurent une connexion physique entre différents écosystèmes ou habitats d'espèces, selon une configuration en «pas japonais».

Le Saviez-vous ?

Un climatiseur naturel

La présence de végétaux et de plans d'eau en ville permet un rafraîchissement de l'air ambiant grâce à l'évapotranspiration.

Re-végétalisation de berges



«Capitale française biodiversité» Lac des Ibis - © Ville du Vésinet

La revégétalisation des berges artificielles du lac des Ibis de la ville du Vésinet permet de recréer un îlot de biodiversité pouvant constituer le premier élément d'un bio-corridor (dont la ripisylve) le long de l'ensemble du réseau de lacs et de rivières. Elle offre aussi un nouveau cadre paysager et un lieu privilégié pour une initiation à l'environnement auprès des scolaires notamment. Elle aide à lutter contre l'érosion des berges liée notamment à la pression de la fréquentation.

Les jardins collectifs répondent, sous leurs diverses formes, aux enjeux sociaux (mixité, solidarité, convivialité, éducation), économiques (production alimentaire) et environnementaux de notre société.

En effet, ces jardins respectent le plus souvent une charte garantissant de bonnes pratiques par le type de plantations (espèces indigènes) et de gestion (absence de pesticides et herbicides, engrais verts, économies d'eau).

Ainsi, par cette gestion «écologique», ces jardins constituent un maillon de la trame verte urbaine et péri-urbaine. Ils répondent à moindre coût à une amélioration de la qualité de vie des citadins en accompagnement d'une politique de densification urbaine.

Jardins familiaux



Jardins familiaux à Suresnes - © Arnaud BOISSOU/MEDDE-MLETR

Gestion différenciée des espaces publics



Parc Urbain des papillons à Marseille - © Charlotte MUCIG

Le Parc Urbain des Papillons à Marseille, espace de recherche expérimentale sur les papillons d'origine méditerranéenne, se veut également un lieu de partage des connaissances en science naturelle et principalement en entomologie, botanique et écologie. Des visites sont proposées aux scolaires, aux étudiants, aux gestionnaires de parc, mais également au grand public.

Certaines villes mettent en place une gestion différenciée qui consiste à appliquer des pratiques de gestion favorables à la biodiversité. Ces pratiques s'accompagnent souvent d'une augmentation du taux de végétalisation grâce à une tonte ou un fauchage plus espacé et à une réduction de l'usage des produits phytosanitaires. D'autres collectivités lancent des opérations «zéro pesticide» qui incitent et accompagnent les gestionnaires des espaces verts et de la voirie à supprimer l'utilisation des pesticides sur leur territoire.



Parc «Méric» à Montpellier - © Ville de Montpellier